



# PROJET ÉDUCATIF ALSH DE ROSIÈRES

---

# SOMMAIRE

I - Préambule .....	2
Présentation du service .....	2
Public accueilli .....	2
II – Objectifs éducatifs de l’organisateur.....	2
Favoriser le respect et le vivre ensemble.....	3
- En mettant en avant des valeurs comme la solidarité en l’entraide.....	3
- En prenant en compte le rythme et les caractéristiques des enfants .....	3
- En favorisant l’écoute et les échanges entre chacun .....	3
- En étant soucieux des enjeux environnementaux .....	3
Tendre vers plus de socialisation .....	3
- En donnant aux enfants les moyens de participer activement à la vie du centre .....	3
En s’inscrivant dans la vie de la commune .....	3
- En travaillant en partenariat .....	4
- En permettant l’accueil des enfants en situation de handicap .....	4
Etre un lieu de découverte et d’épanouissement.....	4
- En répondant à la curiosité des enfants.....	4
- En développant leur ouverture d’esprit.....	4
- En permettant à chacun de trouver sa place dans le groupe .....	4
III – Les moyens mis en places par l’organisateur .....	4
Les moyens humains .....	4
- Les familles .....	4
- Le comité de pilotage .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
- Le directeur .....	5
- Les animateurs .....	5
Les moyens financiers .....	5
Les moyens matériels.....	5
IV – L’évaluation du projet éducatif .....	6
VI – Les tarifs .....	6

# I - PREAMBULE

## PRESENTATION DU SERVICE

Rosières est une commune de 1600 habitants située en Haute-Loire, en Auvergne.

Dotée d'un tissu associatif dynamique, en expansion grâce à une économie artisanale et industrielle et proposant un large panel de services publics, elle fait partie des 73 communes de l'Agglomération du Puy en Velay depuis janvier 2017.

Depuis 2019 la municipalité exerce la compétence en régie directe, soucieuse de poursuivre et compléter l'action éducative en direction de l'enfance et des jeunes de la commune et souhaite maintenir ce service indispensable à la population.

La commune s'engage à mettre en œuvre les moyens humains, matériels et financiers afin que le service fonctionne.

Une commission municipale et un comité de pilotage « PEDT » composés d'élus, d'agents de la commune et de professeurs des écoles sont chargés de mettre en œuvre l'action enfance-jeunesse.

Le présent projet éducatif résulte de la réflexion collective de leurs membres.

## PUBLIC ACCUEILLI

L'ALSH de Rosières inscrit tous les enfants à partir de 3 ans et jusqu'à 17 ans résidant sur commune de Rosières et sur les communes voisines.

L'accueil des enfants à lieu tous les mercredis en période scolaire et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30. L'accueil se déroule à la journée et à la demi journée avec ou sans le repas.

La structure peut prendre en charge des enfants en situation de handicap traités au cas par cas en concertation avec la famille. Des partenaires comme le DAHLIR (Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers des Loisirs Intégrés et Réguliers) sont là pour accompagner enfants, familles et professionnels dans la mise en œuvre de l'inclusion de ces enfants.

# II – OBJECTIFS EDUCATIFS DE L'ORGANISATEUR

La municipalité et les professionnels de l'Accueil de Loisirs sont animés par le désir d'accueillir les enfants dans un cadre sécurisant et bienveillant. La finalité du projet est de préparer les enfants à devenir des citoyens à part entière en veillant à leur épanouissement personnel et collectif.

Les activités proposées aux enfants dans le cadre du centre s'organisent autour de trois axes principaux :

- La découverte et le développement culturel
- Le sport
- La sensibilisation au respect de l'environnement

Les Objectifs Educatifs se caractérisent ainsi :

## FAVORISER LE RESPECT ET LE VIVRE ENSEMBLE

- **En mettant en avant des valeurs comme la solidarité en l'entraide**

Chacun, à son niveau, peut être présent pour les autres, en aidant les plus jeunes dans les activités ou dans la vie quotidienne.

- **En prenant en compte le rythme et les caractéristiques des enfants**

Donner à ceux qui en ont besoin un temps de repos, en adaptant l'aménagement de l'espace et le projet d'activités à l'âge et aux possibilités de chacun.

- **En favorisant l'écoute et les échanges entre chacun**

Parce que la vie en collectivité ne peut pas être épanouissante sans communication et qu'il faut parfois trouver des compromis pour que chacun y trouve sa place. Parce que la plupart des conflits peuvent se régler par le dialogue et parce que pouvoir s'exprimer c'est pouvoir être partie prenante de la vie de la structure.

- **En étant soucieux des enjeux environnementaux**

Eviter le gaspillage alimentaire, favoriser les matériaux de récupération, sensibiliser les enfants.

## PLUS DE SOCIALISATION...

- **En donnant aux enfants les moyens de participer activement à la vie du centre**

En leur permettant de donner leur avis, en écoutant et en prenant en compte leurs propositions.

## En s'inscrivant dans la vie de la commune

Participer aux manifestations locales et apprendre à connaître les ressources et les infrastructures présentes sur la commune pour permettre aux enfants de prendre conscience des richesses de leur territoire : associations locales et structures municipales (médiathèque, salle de cinéma, espace multimédia...)

#### - En travaillant en partenariat

Proposer des activités et des sorties en inter-centre pour créer du lien entre les structures et entre les enfants. Faire des activités intergénérationnelles avec la maison de retraite pour amener les enfants à dialoguer avec d'autres personnes. En s'associant aux associations locales pour mettre en place des activités variées.

### ÊTRE UN LIEU DE DECOUVERTE ET D'EPANOUISSEMENT

#### - En répondant à la curiosité des enfants

Savoir rebondir sur les interrogations des enfants. Attiser leur curiosité en proposant des activités variées et en profitant des nombreuses ressources du territoire.

#### - En développant leur ouverture d'esprit

Leur faire découvrir des loisirs, des cultures qu'ils ne connaissent pas. Proposer des activités culturelles. Utiliser les associations locales (école de musique, théâtre, peinture...) et de l'agglomération du Puy (MPT de Chadrac, MPT de Brives Charensac...).

#### - En permettant à chacun de trouver sa place dans le groupe

Chaque enfant est différent, ils n'ont pas les mêmes attentes, les mêmes goûts ou les mêmes capacités. Il faut toutefois réussir à créer une unité en favorisant l'entraide et en étant valorisant.

## III – LES MOYENS MIS EN PLACE PAR L'ORGANISATEUR

### LES MOYENS HUMAINS

#### - Les familles

L'Accueil de Loisirs n'a pas qu'une vocation de moyen de garde, c'est un lieu de rencontre, de découverte, de jeux. En somme un lieu où l'action éducative se poursuit par d'autres biais que l'école ou la maison.

Outres les démarches administratives (dossiers, factures...), les familles sont invitées à donner leur avis et à faire des propositions par rapport aux programmes d'activités et à participer aux sorties.

Dans temps conviviaux sont mis en place pour permettre de créer du lien entre les parents, l'équipe d'animation, les élus.

### - Une commission municipale

Composée d'élus de la commune et de professionnels, elle travaille sur les axes éducatif et pédagogique de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

### - Le directeur

Le directeur est responsable du fonctionnement général (suivi des inscriptions, facturation) et de l'organisation de l'accueil des enfants et des familles.

Il s'occupe de l'encadrement des enfants, accompagne les animateurs dans l'élaboration de leurs projets d'activités et les aide à les mener à bien. Il est responsable du suivi des animateurs en stage BAFA ou en contrat d'apprentissage et s'occupe de leur évaluation.

Il veille en permanence à la sécurité physique, affective et morale des mineurs accueillis.

En cas de problème avec un enfant (accident, comportement déplacé...) il en fait part aux familles et au référent de la Mairie.

Il rédige un projet pédagogique avec les animateurs qui suit les objectifs fixés par le présent projet éducatif. Il est garant de son application.

### - Les animateurs

Les animateurs sont chargés de l'encadrement des enfants lors des temps d'animation et de vie collective dans le respect du projet pédagogique.

Ils veillent à organiser leurs activités en toute sécurité et font attention à leur posture et à leur langage quant ils s'adressent aux enfants.

Les animateurs sont recrutés par la municipalité en prenant en compte les taux d'encadrement fixés par le Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES). Il peut s'agir d'animateurs diplômés du BAFA ou d'un CAP Petite Enfance, de stagiaires BAFA, d'apprentis ou de jeunes sans diplôme qui souhaitent acquérir de l'expérience dans le domaine de l'animation.

## LES MOYENS FINANCIERS

Le budget de l'ALSH est arrêté par le conseil municipal en fonctions des recettes et des dépenses prévisionnelles.

## LES MOYENS MATERIELS

L'ALSH est situé dans des locaux bâtis en 2008, d'une superficie de 180m<sup>2</sup> répartis de la manière suivante :

- Le bureau de direction (8 m<sup>2</sup>)
- Un accueil de 20 m<sup>2</sup> disposant d'un coin lecture
- Une salle de sieste de 15 m<sup>2</sup>.
- Une salle pour les moins de 6 ans de 38 m<sup>2</sup>

- Une salle pour les 6 à 11 ans de 50 m<sup>2</sup>
- Une salle de stockage de 14 m<sup>2</sup>
- Une cuisine de 19 m<sup>2</sup>
- Des toilettes et des lavabos adaptés à tous les âges avec une douchette
- Pour les repas, l'ALSH utilise la cantine scolaire

Chaque pièce est meublée en fonction de l'âge des enfants et des activités qui y sont pratiquées.

Les locaux sont mis à disposition et mutualisés avec le Relais Petite Enfance de la Communauté d'Agglomération qui propose des activités pour les enfants et les assistantes maternelles les jeudis en semaine scolaire.

## IV – L'ÉVALUATION DU PROJET ÉDUCATIF

Le projet est valable trois ans. Il est évalué avec la commission municipale et réajusté chaque année. À l'issue des trois ans, une enquête de satisfaction est diffusée auprès des parents comme des enfants utilisateurs pour mesurer les écarts éventuels entre le projet et la réalité sur le terrain.

## VI – LES TARIFS

Les tarifs sont fixés par le conseil municipal. Ceux-ci prennent en compte le lieu de résidence et le quotient familial.